lunel
www.lunel.com

ATTESTATION DE CONSTATATION LOCALE D'INTEMPÉRIES

(Episode de pluies-inondations et fortes rafales de vent / Alerte Rouge)

Je soussignée, Paulette GOUGEON, Maire de Lunel, atteste par la présente que :

Le mercredi 30 septembre 2026, le territoire de la commune de Lunel a été frappé par un épisode météorologique d'une exceptionnelle intensité, marqué par de fortes pluies-inondations (département placé en Vigilance Rouge par les services de l'Etat) et de fortes rafales de vent.

Cet évènement climatique a occasionné d'importants désordres et dégâts matériels constatés tant sur le domaine public que sur les propriétés privées de la commune.

Par ailleurs, la Ville de Lunel a officiellement engagé une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de l'Hérault.

La présente attestation est délivrée à titre collectif pour servir et valoir ce que de droit, et être transmise par les administrés à leur compagnie d'assurance à l'appui de leur déclaration de sinistre.

Fait à Lunel, le 9 octobre 2026

Paulette GOUGEON



Maire de Lunel

Première Vice-Présidente de Lunel Agglo

Conseillère Départementale de l'Hérault